



Cercle du Silence du 20 Octobre 2022

Début 2023 nouveau projet de loi sur l'immigration ?

Rendez de la dignité en régularisant !

Le Ministre de l'Intérieur, comme le Président de la République, a dévoilé quelques mesures phares qui pourraient constituer *le nouveau projet de loi sur l'immigration pour début 2023*. Il désire amorcer une réforme profonde de l'organisation de l'asile en envisageant une meilleure intégration des étrangers et en renouvelant sa fermeté vis-à-vis des étrangers dits « délinquants ». Ce serait la base du **grand débat** à l'Assemblée Nationale, qui sera précédé d'une concertation **« avec tous les partis, les partenaires sociaux, les associations et les représentants de la société civile »**. Ces déclarations récentes laissent malheureusement présager un nouveau durcissement de la Loi.

Qu'en est-il de la vie des personnes ?

Une situation parmi tant d'autres : une famille - en France depuis 16 ans - n'arrive pas à être régularisée. Le père travaille. Ils paient leur loyer, leurs charges, élèvent leur enfant de 11 ans né en France scolarisé au Collège ! **Mais que faut-il de plus ?**

Que signifie, à l'heure où il y a tant d'offres d'emploi non satisfaites dans le bâtiment, la restauration, le service à la personne, le tourisme, l'agriculture... **d'interdire le droit de travailler aux demandeurs d'asile, aux demandeurs de titre de séjour !** L'économie souterraine contraint les personnes sans-papiers à travailler sans être déclarées, sans droits ni protection dans des secteurs dits « sous tension ». Ces personnes contribuent par leur savoir-faire au développement de la richesse du pays, elles paient des impôts et les charges sociales.

De même, le directeur de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration, défend le fait de faciliter la régularisation des familles qui "stagnent" depuis de nombreuses années dans l'hébergement d'urgence. **Combien pourraient accéder à un logement s'ils obtenaient un titre de séjour ?** (Extrait du Monde)

Regardons les pays européens, qui comme l'Espagne, l'Allemagne ont ouvert la voie à la régularisation de milliers de sans-papiers.

En France, malgré la pression d'une partie du patronat, le gouvernement refuse de régulariser les sans-papiers leur permettant de travailler.

Notre pays doit avoir la même volonté politique et procéder, comme cela s'est souvent fait par le passé, à une large régularisation des sans-papiers.

Prochain Cercle de Silence : le 17 novembre à 17h 30 Cours St-Louis.

Pourquoi un cercle ? Pourquoi en silence ?

Parce que ce cercle nous unit, nous citoyens, dans le refus d'une politique d'enfermement et d'expulsion des personnes pour la seule raison de ne pas avoir de titre de séjour en règle.

Parce que notre cercle nous unit à tous les cercles de silence nés à travers la France mais aussi aux souffrances des personnes sans papiers.

Parce que notre silence est une forme de soutien à tous ceux qui luttent pour le respect des droits de chaque personne.

Parce que c'est un engagement à éveiller et à réveiller nos consciences sur des mesures indignes prises à l'encontre des personnes devenues sans papiers, par refus successifs de titres de séjour demandés depuis plusieurs années.

Notre action citoyenne est soutenue par : Coup de Pouce aux Migrants, Le CCFD-Terre Solidaire, la Cimade, JRS Welcome, la Pastorale des Migrants, l'Eglise Protestante Unie, le Pacte Civique, le Réseau Education Sans Frontières (RESF), le Réseau Hospitalité, le Secours Catholique, l'Union Juive Française pour la Paix (UJFP)... et tous ceux qui se joignent à nous..